

BELGIQUE. — Namur, 30 octobre.

À l'occasion de la fête de la Toussaint, le journal ne paraîtra pas lundi.

RÉUNION PATRIOTIQUE.

Propositions adoptées dans la séance d'hier.

Le bureau est composé comme suit :

M. Brabant fils, président; MM. Alexis et Degarcia, vice-présidents; MM. Wautlet, X. Lelievre, Méjan et Pepin, secrétaires.

Solliciter du gouvernement provisoire en faveur des indigènes seulement la remise pure et simple des peines pécuniaires prononcées contre eux jusqu'à ce jour, sous quelque motif que ce soit. Signé X. MACQUET.

1° Il y aura en tête de la nouvelle constitution une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

2° La réunion patriotique est priée de délibérer sur la forme de gouvernement qui convient le mieux à la Belgique. Le soussigné propose une république, c'est-à-dire un état où la souveraineté est exercée par les députés de la nation. Qu'on se garde surtout de confier au chef du pouvoir exécutif aucune portion du pouvoir législatif; sa mission doit se borner à exécuter les lois consenties par les députés du peuple.

3° Aucun étranger ne sera habile à remplir les fonctions publiques conférées par le gouvernement, sans l'assentiment du pouvoir législatif. X. LELIEVRE, fils.

Les propositions n° 1 et 3 sont adoptées; la discussion de la seconde est renvoyée au lendemain, vu son importance.

En aucun cas les Hollandais ne seront admis aux fonctions publiques. F. LELIEVRE.

Je demande que la réunion patriotique invite le gouvernement provisoire à expulser dans le plus bref délai tous les Hollandais qui occupent encore des fonctions publiques parmi nous. F. LELIEVRE.

Cette décision sera transmise au gouverneur de la province avec prière de vouloir bien l'appuyer auprès du gouvernement provisoire. J. MÉJAN.

1° Inviter le gouvernement provisoire à destituer-sur-le-champ tous ceux qui, sous l'ex-gouvernement, se sont montrés hostiles aux libertés du pays, et surtout les hommes qui par des actes (en adhérant au message du 11 décembre), se sont montrés les suppôts de la tyrannie.

2° Emettre le vœu qu'il soit décidé que les Hollandais rétabliront intégralement tous les dégâts qu'ils ont causés à Anvers, ou sinon que les Belges leur déclareront incontinent une guerre d'extermination.

3° Inviter le gouvernement provisoire à autoriser les officiers à prendre incontinent service parmi les volontaires en conservant leur grade. Signé BRAAS.

Inviter le gouvernement à mettre en campagne les soldats qui se trouvent dans les garnisons. Signé J. WAUTLET.

Que les sommes à payer pour enregistrement d'actes ne doivent pas être payées préalablement aux réclamations, et qu'elles ne soient exigibles que lorsque les réclamations du contribuable auront été déclarées non fondées par les tribunaux. A. J. LALLEMENT.

Par extrait du procès-verbal, pour copie conforme.

Le secrétaire, X. LELIEVRE, avocat.

Procès-verbal de l'installation de l'administration municipale de Namur, en date du 29 octobre 1830.

Présens messieurs J. B. Brabant, bourgmestre; Lemielle-Mazure et Anciaux, échevins, Kegeljan, Delaittre, Mohimont-Bivort, Louis Briard, Dufer-Stordeur, Bivort-Barbaix, Isidore Fallon, Alexis, Hubeau, Julien Wautlet, V. Bodart, Zoude, Braas, Polet, Théodore, conseillers, et Théophile Fallon, secrétaire.

M. le bourgmestre donne lecture des procès-verbaux de l'élection municipale, en vertu de l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du 8 de ce mois, et déclare que le conseil de régence de la ville de Namur est installé dans ses fonctions.

Messieurs les officiers de la garde bourgeoise sont, sur leur demande, introduits dans la salle, et, par l'organe de M. Charlier, leur commandant, témoignent de l'estime de cette garde pour le conseil de régence, qui, dit-il, peut compter sur son zèle et tout son dévouement.

M. le bourgmestre remercie MM. les officiers de la garde bourgeoise, au nom de la régence, des sentimens que cette garde lui témoigne, et les prie de l'assurer que la régence concourra toujours de tout son pouvoir avec cette estimable garde au maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Après cela la régence en corps se rend sur la place de la Comédie, où la garde bourgeoise, musique en tête, s'est rangée en ordre de parade pour rendre des honneurs au conseil municipal; M. le bourgmestre remercie la garde bourgeoise dans des termes très-patriotiques de ces honneurs, et l'informe que, tenant ses pouvoirs du choix des habitans de cette ville, elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour assurer le bien-être de ses habitans. Il l'informe en même temps que l'intention de la régence était de faire hommage d'un drapeau à la garde bourgeoise, mais que, le temps n'ayant pas permis de faire confectionner ce drapeau, il en sera fait remise ultérieurement.

Voici l'ordre de la nomination des conseillers de l'administration de la ville, d'après le résultat des procès-verbaux des opérations du collège électoral: Kegeljan, 119 voix; Louis Briard, 106; Delaittre, avocat, 100; Dufer-Stordeur, 96; Mohimont-Bivort, 93; Alexis, chirurgien, 90; Henri Hubau, 84; Bivort-Barbaix, 83; Isidore Fallon, 76; Wautlet, avocat, 75; Victor Bodart, 73; Zoude, avocat, 66; Braas, avocat, 66; Polet, 51.

Échevins. MM. Lemielle-Mazure, Anciaux, notaire.

— Demain, dimanche, à 10 heures du matin, dans la nouvelle salle des assises au palais de justice, se tiendra une assemblée préparatoire pour les élections au congrès national; on invite messieurs les électeurs à s'y rendre.

— Les nouvelles arrivées hier matin ont causé une exaspération difficile à décrire; vers la soirée la place d'Armes était couverte de volontaires qui se préparaient à voler au secours des braves d'Anvers.

Deux chars-à-bancs, ont transporté l'avant-garde. Plusieurs détachemens ont successivement suivi, et l'on porte à plus de trois cents le nombre des citoyens qui marchent contre les incendiaires hollandais. Une souscription ouverte à la société du Casino, pour subvenir aux frais de route, à produit en un instant près de sept cents francs.

Le patriotisme des Namurois ne se ralentit point, il se manifeste sous toutes les formes.

Plusieurs détachemens de volontaires sont encore partis aujourd'hui de grand matin.

— M. le baron d'Haultepenne et M. de Bruges de Branchon ont pris chacun une action de 1000 florins dans l'emprunt.

— Outre la somme de 240 francs 60 centimes versée par M. Bauchau-Maurissens, ce monsieur a encore payé à notre bureau, pour venir aux secours des blessés et des veuves, 50 francs.

— La commune d'Emines a versé chez M. Beckers 255 fr. 65 cent., pour les victimes du 1^{er} octobre, par les soins de MM. de Gemblinne et Piron.

— Le projet de constitution pour la Belgique se vend chez Misson, imprimeur de ce journal, au prix de 4 cents.



A-messieurs les électeurs de l'arrondissement de Namur.

Messieurs,

Encouragé par les nombreuses marques d'estime dont les Namurois ont bien voulu m'honorer naguère lors de nos élections municipales et fort de mon entier dévouement à vous et à ma patrie, j'ose me mettre sur les rangs comme candidat pour le congrès national, auquel bientôt seront confiées vos destinées et celles de toute la Belgique.

Je comprends combien cette mission est délicate, combien elle est difficile à remplir; mais, dans ces momens critiques, je crois faire l'acte d'un bon citoyen en me présentant à vous pour aller discuter et assurer, autant qu'il sera en moi, ces droits imprescriptibles que nous avons si glorieusement reconquis.

Si vous m'accordez vos suffrages je saurai, je l'espère du moins, vous représenter avec le courage et l'énergie qui conviennent aux circonstances. Si au contraire d'autres vous semblent mieux mériter cet honneur, je me réjouirai avec vous de ce que notre province aura pour la représenter des hommes plus dévoués et plus capables que moi.

L. J. BRAAS, avocat.

Namur, le 28 octobre 1830.

Au rédacteur du Courrier de la Sambre.

Monsieur,

Ne pouvant garder le silence du mépris sur une inculpation lâchement outrageuse pour ma personne, je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro que je signale comme fausse et calomnieuse la lettre publiée dans le n° 177 de votre journal, et signée un patriote indépendant.

Vous trouverez ci-inclus le canevas de l'amplification que j'avais donné pour sujet de composition à mes élèves. Vous me rendrez un service éminent, si vous daignez publier cette pièce.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

B. MANBOUR,

Docteur ès-lettres et professeur à l'athénée de Namur.

Voici le canevas de l'amplification en question :

Quel est le titre le plus glorieux pour les rois ?

Vous direz d'abord que si les noms que l'on donne aux princes peuvent ajouter quelque chose à leur gloire, ce sont ceux qui nous rappellent leurs vertus et leurs belles actions.

Vous ajouterez que ces titres n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont la voix des peuples.

Ce sont les peuples qui décident de la gloire des rois, comme les rois..... etc.....

Ces noms par lesquels les peuples ont manifesté leur amour ou leur haine sont des arrêts irréfragables que confirme la postérité..... Malheur aux princes qui ont mérité..... L'infamie est à jamais attachée.....etc.....

Quel opprobre pour un Denis..... etc.....

Vous citerez aussi Pierre-le-Cruel, roi de Castille, dont les cruautés firent frémir toute l'Europe.

Quelle gloire, au contraire, pour ceux dont le nom nous rappelle toujours leur justice, leur bienfaisance, leur grandeur d'âme. Vous direz ensuite qu'entre tous les titres qui furent jamais déférés aux princes, il n'en est pas de plus flatteurs que ceux qui expriment l'amour des peuples pour eux. Vous citerez l'exemple de Titus, surnommé les délices du genre humain. Vous peindrez son règne..... Vous finirez en félicitant les Belges de pouvoir se promettre le même bonheur.

A Messieurs les bourgmestres de la provin. ce.

Il importe beaucoup que nos marchés de grains soient approvisionnés. Toutes les classes de citoyens en sont convaincues, et les agitateurs ne trouveraient nulle part de complices, mais bientôt ils subiraient une sévère punition de leurs coupables manœuvres.

La tranquillité publique règne sur tous les points de la province aussi bien que dans la ville de Namur; les brigades de gendarmerie sont réorganisées, et des gardes communales existent presque partout.

Je crois pouvoir répondre que les cultivateurs ne courent aucun risque pour les denrées qu'ils enverraient ici : l'exemple donné déjà par quelques-uns doit le leur prouver, et je vous engage à vous servir de toute votre influence pour les rassurer complètement. Le gouverneur de la province de Namur,

Baron DE STASSART.

A Messieurs les bourgmestres de la province de Namur.

D'après une dépêche de M. le chef du comité de l'intérieur, je m'empresse de vous informer, messieurs, qu'une erreur s'est glissée dans l'article 7 de l'arrêté du 10 octobre, relatif aux élections, elle consiste dans l'omission suivante : les officiers supérieurs jusqu'au grade de capitaine inclusivement sont électeurs.

Le gouverneur de la province de Namur,
Baron DE STASSART.

NOUVELLES D'ANVERS.

Du 28. Avant d'envoyer à la citadelle un de ses délégués, le soussigné, éclairé par des exemples récents, demande qu'un des officiers supérieurs de la citadelle lui soit envoyé pour répondre au besoin de son délégué.

(Était signé.) CH. ROGIER,

Membre délégué du gouvernement provisoire.

MM. Félix Chazal de la part du gouvernement provisoire, et Charles Dubois de la part de la ville d'Anvers, sont chargés d'entamer les négociations que le général commandant de la citadelle demande. Les soussignés se plaisent à croire que les atrocités sans exemple dont cette nuit a été témoin ne se renouvelleront pas quoi qu'il arrive. Tout sentiment d'humanité et de justice ne peut être étouffé à ce point au cœur du chef et de ceux qui lui obéissent. Au reste, ni le gouvernement provisoire ni le peuple belge ne reculeront devant la perspective d'un grand malheur local.

Les représailles leur sont faciles, et elles seront d'autant plus terribles que les atrocités inouïes et que l'Europe aura peine à croire, commises contre une noble cité de la Belgique n'ont été provoquées par aucun motif plausible aux yeux d'un homme de bon sens et d'honneur.

(Était signé.) Le commissaire délégué, membre du gouvernement provisoire, CH. ROGIER.

Le gouverneur de la province d'Anvers, F. DE ROBIANO.

Le général commandant en chef des troupes belges, NYPÉLS.

Des bourgeois notables d'Anvers se rendirent hier soir à la citadelle, pour obtenir que l'on fit cesser le feu.

Ils étaient porteurs de la lettre suivante :

Le feu qui se prolonge de la citadelle sur cette place, sans nuire en rien aux forces de l'armée belge, mais au grand détriment de l'humanité et d'une quantité si nombreuse d'innocentes victimes, est tellement opposé à toutes idées de civilisation moderne et aux usages des nations de l'Europe, que nous autorisons volontiers les habitans de cette ville florissante ce matin, à demander au commandant de la citadelle la cessation du feu jusqu'à ce que demain on puisse reprendre des négociations que la méprise de quelques ivrognes a seule, à ce qu'il paraît, contrariées cet après-midi.

(Était signé) le commissaire-délégué, membre du gouvernement provisoire, C. ROGIER.

Le gouverneur de la province d'Anvers, F. DE ROBIANO.

Le général Chassé leur répondit par la lettre suivante :

Le soussigné lieutenant-général, baron Chassé, commandant le 4^e grand commandement militaire, accepte de faire cesser le feu sur la ville pendant la nuit, sous condition qu'on ne tire plus sur les troupes, mais déclare en même temps que, dans le cas que cela n'a lieu, il recommencera de nouveau à battre la ville. En outre, il désire qu'une commission nommée par le gouvernement provisoire vienne demain matin à huit heures à la citadelle pour reprendre les négociations.

(Était signé.) Baron CHASSÉ.

— Nous résumons les diverses lettres particulières que nous recevons d'Anvers.

L'espèce de trêve que l'on avait conclue le 27, au matin, avec le général Chassé, pour traiter de la reddition de la citadelle, avait été rompue par quelques coups de fusil tirés, à ce que l'on dit, par les ordres secrets du général lui-même, qui voulait trouver un prétexte pour mettre le feu à la ville. Pendant les négociations, des inconnus, s'étant portés vers les quais au bois et aux poissons; envoyèrent quelques coups de fusil aux bâtimens échelonnés le long des quais dans l'Escaut. Ceux-ci répondirent par des bordées; et, à ce signal, le feu commença de la citadelle et de Tête-de-Flandre. Tout le carré de l'entrepôt est détruit; la rue du Couvent et le Canal Saint-Jean ont empêché l'incendie de se communiquer. Ce qui est horrible à dire, c'est que, pendant le bombardement, les Hollandais ont fait transporter dans le bâtiment de l'entrepôt des tonneaux de goudron embrasé. Heureusement, on avait pu enlever une grande partie des marchandises; et, si l'on avait pu obtenir encore quelque répit, on serait parvenu à évacuer totalement cet édifice. Les bâtimens marchands se trouvent dans les bassins et les canaux; quelques maisons ont été fortement endommagées par les projectiles lancés de la citadelle: quelques-unes sont brûlées; mais le seul carré de l'entrepôt a été entièrement détruit; on évalue la perte à 20 millions de florins. La Hollande paiera l'indemnité. Le consul américain a donné à M. Rogier l'assurance que son gouvernement réclamerait un dédommagement. Par cet incendie, la Hollande s'attaque à toutes les nations. Cet événement sert peut-être admirablement notre cause. Malheureusement, au milieu du désordre, il s'est glissé quelques pillards parmi ceux qui cherchent à éteindre le feu. Le chasseur dans les rues est encore étouffante. M. de Robiano s'est montré digne de son poste.

A minuit le feu de la citadelle et des frégates a cessé, et à une heure du matin on est entré en pourparlers.

Du 28. L'armistice conclu hier matin continue; M. Chazal est chargé des négociations entre Chassé et les nôtres; la capitulation n'est pas encore arrêtée, et peut-être n'y en aura-t-il pas. Tout se réduira à une trêve; Chassé demande un délai indéfini pour prendre les ordres de son maître le roi Guillaume.

On craint que l'incendie qui s'était arrêté à un des côtés de la rue du Couvent, ne se communique au côté opposé; une foule de femmes et d'enfants quittent la ville dans le dénuement le plus complet. On ne laisse pas sortir les hommes. La maison d'arrêt a été incendiée; les prisonniers sont en liberté. Les volontaires marchent sur Lillo, Batz, et St-Georges; on y construira des radeaux pour couper le chemin aux frégates.

M. de Stappers, dont on avait annoncé l'arrestation, a été mis en liberté. L'instruction contre don Juan van Halen se poursuit à Mons, et paraît devoir se prolonger encore.

— Le 26 un corps de militaires prussiens sortis de Luxembourg s'est avancé jusqu'à Boferdange, dans la vallée de Mers; cette sortie a jeté l'alarme dans la contrée, les Prussiens sont rentrés en ville, sans avoir fait la moindre démonstration d'hostilité.

— Une dépêche télégraphique, expédiée de Bayonne le 26 octobre 1830, annonce que le 25, vers trois heures après-midi, Mina est entré à Irun. Les troupes provinciales qui y étaient se sont retirées à son approche.

Un poste royaliste de 16 hommes, placé au pont de la Bidassoa, est entré en France et a déposé ses armes.

Mina, après un peu de repos, s'est dirigé avec tout son monde du côté de Saint-Sébastien.

Les crimes de l'exécrable famille des Nassau ont passé toutes nos craintes. A l'heure où nous écrivons, la belle cité d'Anvers est la proie des flammes. Une vaste lueur rougeâtre, reflet éloigné de cette scène d'horreur, se dessine à l'horizon, et le vent nous apporte le bruit expirant des bordées des forts et des frégates hollandaises. Voilà donc les derniers adieux de Guillaume d'Orange, la salve d'horreur qui salue son départ, la joyeuse illumination qui éclaire sa marche. Le lâche! l'infâme hypocrite! Il y a deux jours encore qu'il se vantait du bien

qu'il nous avait fait; il y a deux jours qu'il promettait aux malheureux Anversoises de revenir dans des temps plus calmes pour concourir à la prospérité de leur belle cité, et le misérable savait que la ruine et la mort planaient sur elle. Il savait que les vils satellites de son père n'attendaient que le signal de sa fuite pour exécuter les ordres de Guillaume-le-Bourreau, de Frédéric-l'Incendiaire; pour livrer cette malheureuse ville aux flammes; pour massacrer ses infortunés habitans. Et voilà cet homme que quelques-uns nous vantaient il y a peu de jours; cet homme qu'un parti osait espérer de placer à la tête de l'état. Ah! plutôt qu'un pareil espoir se réalise, il vaudrait mieux sans doute pour la Belgique subir le sort de la triste cité d'Anvers; il vaudrait mieux que l'incendie allumé par cette famille de chauffeurs dévorât nos propriétés et nous-mêmes, que de subir encore une fois le joug de cette race d'assassins; car, pour les peuples comme pour les hommes, l'honneur est un bien précieux, qui donne seul du prix à tous les autres; et qui oserait dire que la Belgique ne serait pas à jamais déshonorée entre les nations, si elle consentait à s'humilier encore sous la main sanglante qui vient de la frapper.

Non, non, il n'en sera point ainsi. Pas une voix ne sera désormais assez déshonorée pour s'élever en faveur de cette lignée d'exécuteurs des hautes-œuvres; et si l'âme d'un Belge était assez vile et assez corrompue pour que la pensée de leur retour pût y germer, oh! sa langue se glacerait dans sa bouche au souvenir de cette nuit fatale; il entendrait les cris de nos frères, victimes de ces infâmes tyrans; il verrait la mort sous toutes les formes, parcourant cette ville immense; les bourgeois et les soldats, les mères et les filles, les enfans et les vieillards; écrasés dans la foule qui s'enfuit, étouffés par la flamme, frappés par les boulets, mourant dans les eaux, qui les cernent de toute part. Alors, si la honte n'était pas sa parole sacrilège, la crainte de soulever l'indignation de tout un peuple refoulerait au fond de son cœur la proposition de cette horrible lâcheté.

Non, non, plus de traité, plus d'oubli. Un fleuve de sang nous sépare désormais, et ni les bassesses infinies des Nassau, ni leurs promesses hypocrites, ni le sort des armes, ne parviendront à le combler.

Anvers! Anvers! que ce soit notre cri dans la guerre et dans la paix, à l'intérieur comme aux dehors, dans le congrès national comme dans les cabinets des puissances étrangères. Que partout ce cri terrible retentisse, qu'il s'élève avec une force toujours croissante, qu'il excite l'indignation des âmes généreuses et fasse taire la voix des despotes et de leurs serviteurs. Anvers! Anvers! ce mot dira notre juste haine et la lâche férocité de nos ennemis. L'Europe saura que la Hollande n'est point dégénérée; qu'elle possède encore de glorieux rejetons de ces braves soldats qui massacraient les blessés russes sur le champ de bataille d'Alkmaar et fuyaient à Waterloo. Anvers! Anvers! c'est l'hymne de gloire des Hollandais et des Nassau. Souverains dignes d'un tel peuple, peuple digne en tout de semblables souverains.

Anvers! Anvers! répétons-nous sans cesse, là est tracée la ligne de nos devoirs; là est écrit l'arrêt de Guillaume d'Orange et de tous les siens; là est le souvenir de la juste vengeance que nous aurons à exercer; nous ne l'oublierons pas! Anvers! Anvers! (L'Union Belge.)

AU COURRIER DES PAYS-BAS.

Nous vous en adjurons, changez de système; soyez francs, vous y gagnerez. Au siècle où nous vivons, la ruse et la finesse ne sont plus de mise. En révolution, la force est généreuse: elle pardonne à l'erreur, mais elle veut la franchise. Malheur à qui veut la tromper. Levez le voile, déclarez-vous ouvertement orangistes, vous y gagnerez croyez-nous. Autrement, tous vos actes, chacun de vos pas, même innocens, taxés désormais de perfidie, irriteront contre vous. Vos antécédans ne vous sauveront pas.

Hier nous témoignions notre étonnement de vous voir les seuls publier la proclamation perfide de celui des Nassau qui a joué le rôle le plus ignoble de la révolution. Nous étions frappés de cette espèce de connivence: vous vous taisiez sur

Les malheurs de vos concitoyens, et vous étalez avec insolence les lamentations hypocrites de celui qui venait au moins les abandonner lâchement, pour les livrer au fer et à la flamme.

L'indignation céda à l'affliction, nous annonçâmes la fuite de votre héros, nous réservant de nous expliquer et de faire connaître au public les moyens secrets que vous avez employés pour vous procurer cette pièce; votre n° de ce jour nous fournit naturellement le mot de l'énigme; la 39^e ligne, 8^e colonne est ainsi conçue: *La proclamation que je vous ai envoyée par exprès doit vous avoir fait connaître les conditions de la capitulation.* 9^e colonne vous jetez, comme par hasard, ce petit avis: *Le messager que M. Ducpétiaux nous a envoyé avec les conditions de la capitulation n'est pas arrivé à notre bureau.* Pourquoi cette précaution, surtout de répéter les termes employés par votre correspondant? *Ruse.* Vous savez plus que tout autre, que le messager annoncé ne pouvait vous apporter la capitulation, il n'y en avait pas. Vous ne pouviez le recevoir qu'après, ou au moins en même temps que le gouvernement; celui-ci n'a rien publié. Avouez-le, vous n'en serez pas plus peccables; vous avez reçu les adieux de votre protégé, vous avez voulu de suite les faire connaître à vos lecteurs. Nous vous avons signalé une imprudence, vous vous êtes découverts. Permettez-nous de vous dire: à l'avenir, soyez plus adroits ou plus sincères. (*L'Émancipation.*)

Tournay, 27 octobre.

On dit que M. Le Hon s'est vanté d'aller plaider au congrès national la cause du prince d'Orange; mais M. Le Hon sera-t-il élu pour le congrès? Une seule observation peut nous servir de réponse: *M. Le Hon vient d'Anvers; il y faisait partie du conseil nommé par le prince d'Orange.*

— Depuis le commencement de notre glorieuse révolution, certaines personnes ne cessent de crier au jésuitisme; elles s'imaginent trouver partout des jésuites; en un mot, des sociétés soi-disant patriotiques ne se forment que pour nous délivrer des jésuites. Voilà l'argument terrible au moyen duquel les van-maanistes du jour, croient pouvoir se dispenser de servir la patrie; mais on n'est plus dupe de toutes ces niaiseries: on connaît les motifs qui les enfantent, et l'on voit même leurs plus chauds partisans aller journellement à la messe. Y jouent-ils le rôle d'hypocrites? ou sont-ils eux-mêmes en opposition avec les principes qu'ils professent en public? C'est à nos esprits forts et aux ambitieux à résoudre ce problème. Quelle que soit d'ailleurs leur opinion là-dessus, nous croyons que nos patriotes à deux faces mettent en pratique ce jésuitisme qu'ils s'obstinent à décrier. Electeurs, méfiez-vous-en, ce sont là les vrais jésuites.

— C'est avec peine que nous voyons l'un des journaux qui ont défendu avec le plus de zèle et d'énergie les droits de la nation, le *Courrier des Pays-Bas*, s'écarter de la route qu'il avait constamment suivie, et se ranger du parti de nos oppresseurs. Qui eût cru, y il a quelques semaines, que le *Courrier des Pays-Bas* serait un jour le défenseur d'un Nassau?... Une feuille qui contribua si puissamment à répandre dans nos provinces les idées de liberté paraît vouloir placer aujourd'hui sur le trône, un prince qui s'est toujours montré le partisan du despotisme.... *Que les temps sont changés!*....

— On écrit de Courtray: Un club patriotique s'est formé ici: le règlement qu'il a adopté diffère peu de celui de Gand. Les plus honorables citoyens s'empressent d'y prendre part. *Plus de Nassau!* voilà leur profession de foi.

AUX ELECTEURS.

Electeurs! Le moment approche où vous allez faire usage de la plus belle prérogative du citoyen, celle de choisir et vos députés et vos magistrats. Songez-y bien, de votre choix

dépend l'avenir de votre ville et de votre pays, si vous choisissez des hommes probes et consciencieux, des hommes capables et indépendans, vous prospérerez; si, au contraire, vous ne faites aucun cas de ces vertus civiles, vous retombez bientôt sous le joug que vous avez si péniblement secoué.

Probité, capacité, indépendance, telles doivent être les bases qui vous guideront dans le choix que vous allez faire. Evitez surtout les *hommes du lendemain*, ces hommes rempans et serviles sous le régime des Nassau et qui aujourd'hui veulent paraître plus patriotes que vous.

Votez en conscience, et la patrie est sauvée.

BOULANGERIE MÉCANIQUE.

Habitans de Namur,

Quelques recherches avaient fait connaître que dans plusieurs villes de la Belgique le prix du pain était trop élevé par rapport à la valeur du grain, et qu'ainsi de grands établissemens de boulangerie pouvaient être formés avec avantage pour les entrepreneurs et surtout pour les consommateurs qui n'avaient que bénéfice à en attendre, sans courir aucune chance défavorable. L'on m'engagea à me charger de la direction des travaux et de l'administration d'une boulangerie mécanique en cette ville; j'acceptai cette proposition avec d'autant plus d'empressement que je ne pouvais en méconnaître les résultats. En effet, dès que cette boulangerie fut en activité, le prix du pain diminua au point qu'il fut bientôt réduit de 20 à 25 pour cent, c'est-à-dire en-dessous de sa valeur réelle. Cette grande concurrence froissa nécessairement quelques intérêts particuliers, plusieurs fois la boulangerie mécanique fut menacée. Enfin, la semaine dernière, des boulangers firent une pétition contre cet établissement; la pétition ne put être accueillie, aucune loi ne défend de faire du pain de telle ou telle manière qu'on le juge à propos.

Justice doit être rendue aux boulangers sages et éclairés qui reconnaissent que, dans l'intérêt général, toute industrie doit être libre: ils ne prirent aucune part à la réclamation qui fut adressée à M. le Gouverneur.

A la suite de cette démarche, des menaces violentes furent proférées contre la boulangerie mécanique; l'on en vint même à des démonstrations hostiles qui en auraient fait craindre le pillage sans les mesures de prévoyance qui avaient été prises.

Quel moment choisit-on pour compromettre des intérêts qui me sont confiés? Celui précisément où je m'étais rendu auprès du gouvernement provisoire pour y remplir une mission relative à la navigation de la Sambre, dont le succès a surpassé mes espérances.

Fort heureusement que la boulangerie mécanique fut protégée pendant mon absence par les autorités, par un grand nombre de citoyens honorables et par un détachement imposant de la garde bourgeoise. Ainsi l'on prévint un premier désordre qui eût été infailliblement suivi de beaucoup d'autres. Il y a à espérer que la ville de Namur ne sera point déshonorée par le pillage.

Quant à la boulangerie mécanique, son but doit être maintenant compris et apprécié. Dans l'état actuel des choses, cet établissement, en produisant un rabais de 20 pour cent sur le prix du pain, c'est-à-dire une économie de plus de cent mille francs sur la consommation du pain en une année dans la ville de Namur, est une utilité incontestable. L'intérêt des habitans et surtout celui de la classe ouvrière lui assure une juste protection. Il n'aura plus rien à redouter de l'envie de la méchanceté.

Namur, le 25 octobre 1830.

URBAN.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.